

COMMUNE DE QUIBOU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2021

Le sept juillet deux-mille vingt et un à vingt heures s'est réuni le conseil municipal, légalement convoqué, sous la présidence de M. Roland COURTEILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roland COURTEILLE, Céline BANCAUD, Stéphane GERMAIN, Roland BOULANGER, Estelle GLOAGUEN, Évelyne SURVILLE, Julien COCHET, Julien MOTTIN, Annie LEPRINCE, Françoise LE CORRE, Christophe CLERGE, Dominique FAÏON et Béatrice LEHODEY.

Absents : Madame Corinne FERGANT et Monsieur Emmanuel POULAIN.

Secrétaire de séance : Madame Annie LEPRINCE.

Les prochaines réunions du conseil municipal se tiendront à 20 heures aux dates suivantes :

- mercredi 8 septembre
- mercredi 13 octobre
- mercredi 17 novembre
- mercredi 15 décembre

Le compte rendu de la séance du mercredi 19 mai est approuvé.

N° 41-2021 : Budget - Décision Modificative n° 1

M. le Maire précise les recettes de fonctionnement et présente, à mi-parcours de l'exercice, la décision modificative suivante :

compte	budget voté en mars	dotations + don	régularisations
73111	145 000 €	160 860 €	15 860 €
7381	0 €	20 000 €	20 000 €
7411	90 000 €	90 794 €	794 €
74121	62 000 €	43 004 €	-18 996 €
74127	42 000 €	19 971 €	-22 029€
742	3 000 €	3027 €	27 €
74834	4 000 €	4 655 €	655 €
74835	8 000 €	0 €	-8 000 €
7713	0 €	13 000 €	13 000 €
	Total : 354 000 €	Total : 355 311 €	1 311 € (à inscrire pour équilibrer les sections)
618	267 606.66 €	268 917.66 €	1 311 €

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative présentée.

A titre d'information M. le Maire expose les opérations prévues au budget lotissement :

- Acquisition du terrain (délibération) : 137 116.67 € HT - 164 540 € TTC
- Maitrise d'œuvre (CAUCHY + délibération) : 2 200 € HT mais le devis a été délibéré le 14/10/2020 et inscrit sur l'exercice 2021 au 202.
- Frais d'étude (GEOMAT ou DROUET)
- Plan topographique : 2 065.33 € HT - 2 478.40 € TTC

N° 42-2021 : Projet de lotissement - Maîtrise d'œuvre

M. le Maire présente les devis pour la maîtrise d'œuvre :

- Cabinet DROUET de Valognes : 33 000 € HT soit 39 600 € TTC
- GEOMAT de Saint-Lô : 34 900 € HT soit 41 880 € TTC

Après en avoir délibéré, l'assemblée retient la proposition du Cabinet DROUET.

Mise en œuvre des actions suite à la réunion du 22 juin

M. le Maire rappelle qu'une réunion de travail s'est tenue le mardi 22 juin 2021 et propose d'établir un calendrier et une méthode pour mener les actions répertoriées dont les inventaires. Pour réaliser ces derniers, M. le Maire précise que tout le conseil municipal est mobilisé.

M. le Maire évoque les projets abordés et expose ce qui suit :

N° 43-2021 : Accès au tennis - pose de clôtures

M. le Maire rappelle que l'aménagement des terrains de tennis derrière l'école a été évoqué et à ce jour aucun projet n'a été arrêté, cependant l'accès au terrain doit être résolu.

Après avoir contacté les propriétaires riverains de la descente près de la cantine, ces derniers ont donné leur accord pour céder une partie de leur parcelle AB n° 130 (environ 50 M2) sous condition de réaliser une clôture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à contacter les intervenants (géomètre, notaire, entreprise).

• Plan Local d'Urbanisme intercommunal : la première phase de la définition des zonages avec l'arrêt de la centralité a débuté. Début juillet les zonages proprement dits sont prévus (secteurs à protéger, terres agricoles et zones urbaines) ainsi que les changements de destination pour l'habitat ancien. Une réunion préparatoire est organisée avec les services de Saint-Lô Agglo.

• Politique de réhabilitation de l'habitat : dans le cadre du PLUi, un inventaire des bâtiments doit être réalisé pour permettre un changement éventuel de destination. Plusieurs solutions juridiques pourront être proposées aux propriétaires.

Le groupe de travail est composé de Julien COCHET, Estelle GLOAGUEN, Françoise LE CORRE, Annie LEPRINCE, Roland COURTEILLE, Céline BANCAUD et Roland BOULANGER.

• Production d'énergie : il est envisagé la pose de cellules photovoltaïques dans le cadre de l'aménagement des bâtiments communaux (se renseigner auprès du SDEM). Il est aussi possible de proposer aux habitants un dispositif d'achat groupé via un prestataire (se renseigner auprès de la mairie de Saint-James).

• La mobilité : suite à des contacts récents, la réalisation d'une liaison douce est envisageable entre Quibou et Canisy. Un rendez-vous doit être pris prochainement avec M. le Maire de Canisy.

• Aménagement du bourg : la construction de la halle devra marquer le centre bourg sur le plan architectural. Un appel d'offres est organisé de manière conjointe avec les travaux sur la mairie et l'école. La commission d'appel d'offres sera réunie.

• Réseaux routier : annuellement la commune commande des prestations pour l'élagage des routes communales et l'entretien des sentiers. Un point a été fait avec l'adjoint en charge de la voirie. Dans le cadre du marché à bons de commande, il faut établir une programmation des travaux sur plusieurs années afin d'avoir une visibilité financière et cadrer la relation avec l'entreprise retenue. Sur certains secteurs, il faut régulariser la situation cadastrale par un transfert de propriété : des travaux financés par la commune ont été réalisés sur des parcelles privées. La signalétique routière (panneaux de signalisation) a été remise à niveau.

M. le Maire indique que la commission voirie propose à l'assemblée de réaliser un inventaire des chemins non-revêtus.

Il propose la méthode de travail suivante :

- découpage de la commune en secteurs
- répartition des secteurs au sein du conseil municipal par binôme
- établissement d'une fiche avec photographie
- création d'une base de données disponible sur le serveur
- le conseil choisira selon la réalité du terrain

M. le Maire précise que différentes typologies se présenteront :

- état de fait où le sentier a été privatisé
- sentier faisant partie du réseau aménagé et entretenu avec protection via le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées
- portions à rouvrir
- tronçons non aménagés et boisés

Le conseil municipal approuve la méthode proposée.

Participent à cet inventaire : Stéphane GERMAIN, Estelle GLOAGUEN, Julien MOTTIN, Annie LEPRINCE, Évelyne SURVILLE, Roland COURTEILLE, Roland BOULANGER, Béatrice LEHODEY, Dominique FAÏON et Françoise LE CORRE.

• Aménagement du bâtiment mairie - école et de la cantine : partant du dysfonctionnement de la chaudière à bois, une démarche globale de rénovation thermique et de transition énergétique des bâtiments est engagée. Le diagnostic thermique a été réalisé dans le cadre d'un appel d'offres réalisé par Saint-Lô Agglo.

Pour financer ces travaux, M. le Maire va déposer des demandes de subventions.

• Agriculture : dans le cadre de l'installation d'une cidrerie sur la commune, le développement de la filière cidricole est envisagé.

• Regroupement Pédagogique Intercommunal : amélioration du fonctionnement de la gestion administrative et vigilance en termes de démographie scolaire. En raison d'une éviction importante d'élèves, un questionnaire va être adressé aux parents. Les participants à la réalisation du document sont : Céline BANCAUD, Roland COURTEILLE, Julien COCHET et Christophe CLERGÉ.

Un rendez-vous avec l'inspecteur d'académie est prévu.

• Dossier ordures ménagères : des réunions se sont tenues et un groupe de travail a été constitué. Un inventaire des habitations non-desservies en porte à porte a été effectué. Une proposition d'apport volontaire sur la commune a été communiquée à M. DEROUET, directeur du pôle collecte et valorisation des déchets de Saint-Lô Agglo, le 17 juin 2021.

• Action culturelle : des manifestations sont organisées par les associations Animathèque, Quibou traditions et patrimoine, Quibou en fête, le collectif Quibois et la médiathèque de Canisy. La commune participe financièrement et matériellement à ces animations.

• Centre Communal d'Action Sociale : la commune apporte son soutien à la Banque Alimentaire et organise le repas des anciens. Une réunion s'est tenue avec l'assistante sociale de Canisy, les représentants de l'ADMER et Mme Céline BANCAUD, adjointe en charge de l'aide sociale, M. le Maire.

Il a été évoqué une aide aux jeunes en difficulté d'insertion avec la mission locale (compétence du Conseil Départemental).

• Saint-Lô Agglo : la commune est représentée par M. le Maire aux commissions Affaires économiques, Aménagement du territoire et Développement durable.

Il participe aux groupes de travail : PLUi, Projet alimentaire territorial et Schéma de Cohérence Territoriale.

Il est membre du Syndicat mixte du Pôle Métropolitain.

N° 45-2021 : Travaux routiers - prévisions

M. Stéphane GERMAIN présente les estimations reçues de l'Agence Technique Départementale pour les travaux de voirie prévus dans le cadre du marché à bons de commande :

► **Marché à bons de commande (voté le 15 avril 2021).**

Lieux-dits	Montant T.T.C.
La Campagne section 1	15 679,42 €
La Campagne section 2	15 033,79 €
La Campagne section 3	16 052,76 €
Le Feugray, la Tanqueraye	9 471,74 €
La Folie	56 225,80 €
La Bonhommière	7 893,98 €
Total sans la Folie	64 131,69 €

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux routiers dans le cadre du marché à bons de commande aux lieux-dits La Campagne, Le Feugray, La Tanqueraye et La Bonhommière pour un montant total de 64 131,69 € TTC.

M. le Maire propose d'inscrire les travaux à La Folie pour un montant de 56 225,80 € TTC (estimatif au 7 juillet 2021) sur l'exercice 2022. Le conseil municipal adopte cette inscription budgétaire.

M. Stéphane GERMAIN informe que l'entreprise PIGEON TP (retenue pour le marché) se déplacera sur les lieux-dits choisis la semaine 28.

► **Entretien annuel.**

En raison des conditions météorologiques et par mesure de sécurité routière, M. Stéphane GERMAIN indique qu'un passage complémentaire pour l'éparage est nécessaire.

Il présente un devis de JEUSSET David d'un montant de 1 641,80 € TTC, adopté par l'assemblée.

Entreprises	Montant T.T.C.
<u>EPARAGE</u>	
JEUSSET David (devis)	6 357,62 €
Passage complémentaire (devis)	1 641,80 €
<u>SENTIERS</u>	
IPE environnement (devis)	9 751,50 €

Total avec le devis complémentaire JEUSSET David (entretien annuel) : 17 750,92 €

Total des deux postes (marché à bons de commande + entretien annuel) : 81 882,61 €

Le conseil municipal approuve les travaux ainsi présentés.

► Travaux à réaliser.

Demande	Objet	Réponse
Hôtel Beaufils Mme SAINTOBERT 06.37.08.47.76	Entretien du chemin.	Vu par M. le Maire et communiquée à M. GERMAIN. 2600,00 15/01/2021
1 rue des Campaniles M. Lionel SAVARY 06.36.84.56.44	Bateaux.	Devis de 1 668 € (BELLIARD).
2 Moulin Vaultier Mme LEHODEY 06.86.50.42.85	Caniveau 3 mètres.	Devis de 4 542 € (BELLIARD).
2 la Joigne M. Christian BAZIRE 06.43.41.56.66	Aménagement de trottoir. A voir en 2022	Vu par M. le Maire le 20/10/2020.
Route du Buisson	Stabiliser le côté de la route pour favoriser le croisement	Vu sur place par le maire

Total provisoire avant mise en concurrence environ 10 000 € à prendre sur la réserve.

Le programme des travaux à réaliser est accepté par l'assemblée.

N° 46-2021 : Chemin communal (Denis EUDES)

M. le Maire rappelle qu'il a été évoqué lors de la séance du 19 mai 2021 l'état du chemin entre La Forge et Le Foc.

Il invite le conseil municipal à statuer sur le devenir de ce chemin et propose de poser une clôture en limite de propriété communale et de réaliser une plantation de diverses essences d'arbre.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve ce projet.

N° 47 : Chemin du Buisson - PDIPR et pose de pierres pour les quads

M. le Maire informe que le chemin entre Le Buisson et La Chevalerie est souvent emprunté par des quads, ce qui a entraîné la formation d'importantes ornières dans sa partie basse.

Il soumet au vote la pose de pierres pour fermer les deux extrémités (haute et basse) et ainsi neutraliser le passage de ces engins à moteur. A l'unanimité, le conseil adopte cette proposition.

M. le Maire précise que ce sentier est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. A ce titre, il informe prendre un arrêté municipal pour interdire la circulation des véhicules à moteur sur les sentiers inscrits au PDIPR.

N° 48-2021 : Arrêt du car à la Folie

M. le Maire indique que les terrains d'assiette où est installé le point d'arrêt du car scolaire à La Folie ont été récemment vendus et informe que la commune bénéficiait d'une convention d'occupation rendue caduque en cas de vente.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et soumet au vote :

- de maintenir le point d'arrêt en rachetant une partie du terrain pour l'arrêt et places de parking.
- de regrouper l'accueil des enfants dans le bourg où se trouve un arrêt.

Pour la sécurité des usagers et des enfants, en raison du coût financier et de la situation non-pérenne du site, le conseil municipal, par 10 voix pour 1 voix contre et deux abstentions, décide de regrouper le ramassage scolaire à l'arrêt dans le bourg.

Délégation du Maire :

En vertu de la délibération n° 44 du 14 octobre 2020, M. le Maire informe le conseil municipal avoir ordonné les engagements suivants :

- Extincteur mairie : 121.50 €
- Dératisation au Buisson : 283.97 €
- Réseaux électricité (projet LEMASSON) : 4 440 €

Total : 4 845.47 €

Questions diverses

N° 49-2021 Subvention :

Considérant l'investissement de l'association « Quibou en fêtes » dans l'organisation des manifestations communales, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui accorder une subvention complémentaire de 150 €.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, M. le Maire clôt la séance à 22 heures et 15 minutes.